Association loi 1901 enregistrée sous le numéro W841002435 auprès de la sous-préfecture d’Apt. Numero SIRET 807 866 405 00010

http://remembermefrance.forumactif.org/

**CONTRAT DE FAMILLE D’ACCUEIL**

**VOS DROITS ET DEVOIRS**

La famille d’accueil est importante.

Elle offre à l’animal la chaleur et l’affection dont il a besoin et lui permet de ne pas souffrir de l’abandon car c’est très souvent

Un être vivant en détresse qui se présente.

C’est avant tout un foyer aimant, une personne,

Au sein duquel un animal est placé temporairement en attendant qu’il trouve SA famille définitive.

1. Vous vous engagez, dès l’arrivée de l’animal à prendre rendez-vous avec votre vétérinaire pour faire le changement de nom (pour les Belges)
* **Pour les BELGES**, en revanche, FA comme adoptant, vous devrez enregistrer la puce de votre loulou auprès de DogID, à votre nom, dans les 8 jours suivant son arrivée sur le sol belge.

1. Vous vous engagez à prendre soin de l'animal, le loger, le nourrir, l’éduquer, le soigner et vous occuper de lui afin d'assurer son bien-être.
2. Vous vous engagez à lui consacrer suffisamment de temps et d'amour pour le sécuriser, le rééquilibrer, lui redonner confiance, lui faire connaitre la vie de famille. Il vous faudra peut-être aussi le sociabiliser.
3. Vous vous engagez à préparer l’animal à son adoption ultérieure. Il vous faudra lui apprendre la propreté, les ordres de base, les bonnes manières. Cela l’aidera à s’intégrer ensuite dans sa nouvelle famille.
4. Vous vous engagez à prodiguer à l’animal accueilli tous les soins nécessaires (alimentation, administration éventuelle de médicaments, vermifuge…)
5. Vous vous engagez à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer sa protection, le tenir en laisse, ne pas le laisser sans surveillance dans le jardin, ne pas le mettre au contact d'animaux non vaccinés, etc...
6. Vous vous engagez si vous devez partir en vacances ou quitter votre domicile de manière prolongée à en informer l'association et confier vos nouvelles coordonnées.
7. Vous vous engagez à ne pas vous séparer de l’animal pendant qu’il est sous votre responsabilité.
8. Vous vous engagez si vous perdez l’animal à prévenir immédiatement l'association et à commencer les recherches pour le retrouver, affichage, vétérinaire etc…
9. Vous vous engagez à ne pas procéder aux soins vétérinaires sur l'animal sans en avoir au préalable obtenu l'accord de l'association, sauf en cas d'extrême urgence. De la même façon vous vous engagez à ne pas faire euthanasier un animal placé en famille d'accueil sans le consentement de l'association.
10. Si vous trouvez un adoptant pour votre animal, vous vous engagez à en faire part à l’association qui se mettra en relation avec ledit adoptant. L’association Remember Me France est seule habilitée à décider du placement définitif de l’animal.
11. **Vous vous engagez à vous rendre suffisamment disponible pour répondre aux questions et recevoir à votre domicile d’éventuels adoptants.**
12. L’association pourra faire des visites pendant la durée de l’accueil pour vérifier si l’animal évolue bien. S’il s’avère que la famille d’accueil n’est pas ou plus adaptée, elle se réserve le droit de reprendre l’animal à tout moment.
13. Selon la loi c’est la personne qui a sous sa garde l’animal qui en est responsable. En tant que famille d’accueil, vous êtes donc légalement responsable de l’animal et vous devrez attester d’une assurance en responsabilité civile.
14. La famille d’accueil est prioritaire pour adopter l’animal qui lui est confié mais elle doit informer de sa décision l’association le plus rapidement possible. En cas de réception d’une demande d’adoption, si celle-ci est validée par l’association alors que la famille d’accueil ne s’est pas manifestée pour adopter l’animal, la demande validée aura la priorité. En tout état de cause, l'association reste seule décisionnaire du placement définitif de l'animal et se réserve le droit de refuser la demande formulée par la famille d'accueil et de récupérer l'animal dont elle est seule propriétaire
15. Durant toute la durée de l'accueil, vous pourrez contacter l’association pour toute question ou éventuel problème que vous pourriez rencontrer : assorememberme@gmail.com / 06.87.12.67.54.
16. Lors d’une demande d’adoption, l’avis de la famille d’accueil sera pris en compte
17. Vous vous engagez à donner le plus régulièrement possible des nouvelles et des photos de l’animal (minimum 1 fois par mois), afin de lui donner toutes ses chances d’être adopté.
18. En cas de covoiturage ou cotrainage payant, les frais ne pourront en aucun cas être à la charge de l’association mais resteront à votre charge.

Je soussigné :

Mr, Me : Prénom :

Né(e) le : à :

Demeurant :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Courriel :

Déclare prendre en accueil dans le respect des charges indiquées ci-dessus :

L’animal ci-après désigné :

Nom de l’animal :

Date de naissance ou estimation :

N° d’identification :

Type Race ou croisement :

Mâle 🞏 Femelle 🞏 Couleur :

DOCUMENT(S) REMIS

* Passeport européen

Fait à……………… le………….

|  |  |
| --- | --- |
| Signature précédée de la mention lu et approuvé | Pour l’association, Vanessa MANAND, Présidente |
|  |  |

Association loi 1901 enregistrée sous le numéro W841002435 auprès de la sous-préfecture d’Apt.

Numéro SIRET 807 866 405 00010 Siège social : 505D avenue de la gare 84440 Robion

Tél : 0687126754 Courriel : assorememberme@gmail.com